



## DÉCISION

N° : 2024-222

Exécutoire le : 30 SEP. 2024

Publiée / Notifiée le : 30 SEP. 2024

Visée le : 30 SEP. 2024

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°23055

### Maitrise d'œuvre concernant la rénovation de l'ancien OTI de Ruffieux en bureaux pour le service des eaux de Grand Lac Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23055, relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ancien OTI de Ruffieux en bureaux pour le service des eaux de Grand Lac, pour une durée d'exécution de 10 mois, non renouvelable.

Le montant provisoire forfaitaire du marché est de 13 426 € HT et un taux de 9.8%.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise Duo Réalisations est domiciliée 64, route de Paris 73 100 Brison Saint Innocent.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché : DUO REALISATIONS

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement pour le Président, par délégation, par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage le 26/09/2024 08:20:32

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la commande publique  
Yves MERCIER



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2024-222 : Marché n.23055 - Maitrise d'oeuvre concernant la rénovation de l'ancien OTI de Ruffieux en bureaux pour le service des eaux de Grand Lac - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** dec804 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240926-dec804-CC

---

**Date de décision :** 26/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre